



MUTUELLE DE PREVOYANCE SOCIALE DES CHEMINOTS

RAPPORT MORAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 23 JUIN 2006

Madame, Messieurs,

Permettez moi, tout d'abord, de vous souhaiter la bienvenue au nom de notre Conseil d'Administration tout en vous remerciant pour avoir répondu à notre convocation afin de prendre part aux travaux de notre Assemblée Générale Ordinaire.

Je tiens plus particulièrement à remercier monsieur KADMIRI Youssef, représentant du Ministère des Finances et de la Privatisation, qui nous a accompagné depuis le changement du cadre juridique de notre Mutuelle, jusqu'à ce jour.

J'exprime également toute ma gratitude à notre médecin conseil qui ne ménage aucun effort pour la bonne marche et la préservation des intérêts de notre Mutuelle.

Madame, Messieurs,

Le rapport moral que j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de notre Conseil d'Administration, traitera des points suivants :

- 1- La mise en application des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/02/2005
- 2- Les principales actions et améliorations introduites depuis notre dernière Assemblée,
- 3- L'approbation des comptes de l'exercice 2004
- 4- Les perspectives d'avenir
- 5- L'élection du tiers sortant

Pour réserver le maximum de temps aux discussions des rapports moral et financier, mon intervention sera brève et se limitera aux aspects cruciaux de la gestion de notre Mutuelle.

1- Mise en application des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28/02/2005

Lors de notre dernière Assemblée Générale en date du 28/02/2005, nous avons adopté pas moins de 15 résolutions qui ont toutes été appliquées à l'exception des deux résolutions suivantes:

- la 4^{ème} qui concerne l'ouverture de l'adhésion à notre Mutuelle à l'ensemble des organismes de transport et en premier lieu aux filiales de l'ONCF.
- Et la dernière résolution qui consiste à prendre contact avec certaines mutuelles similaires à la nôtre (CMIM, Régie des Tabacs, Banque Populaires,.....) dans la perspective de la constitution d'une fédération qui aura pour tâche principale la défense des intérêts de nos adhérents et la discussion avec un meilleur rapport de force de conventions avec les partenaires de santé.

Toutefois, en ce qui concerne la 4^{ème} résolution, il faut signaler que nous avons reçu de la société CARRE une demande d'adhésion à notre Mutuelle de l'ensemble de son personnel dont le nombre est de 227 personnes. L'étude de cette proposition a été intégrée à l'Appel d'Offres que nous avons lancé dernièrement et qui a pour objet: L'analyse de l'équilibre financier prévisionnel de la MPSC sur un horizon de 10 ans.

Parmi les engagements que nous avons pris devant vous, lors de notre dernière Assemblée Générale, et que nous n'avons pas pu honorer au courant de l'année 2005, par manque de moyens financiers et au sujet desquels le conseil d'administration tient à faire son autocritique, je citerais :

- la création de la caisse autonome décès,
- l'édition du guide MPSC
- l'envoi des avis de mandat aux affiliés,
- la création d'un Site WEB.

a- Concernant la création de la caisse autonome décès, elle n'a pas pu voir le jour à cause des problèmes organisationnels que connaît la Société Mutualiste «Denier de la veuve» qui n'a pas réussi à réunir ses instances depuis l'arrêt des travaux de son Assemblée Générale, il y a plus de deux ans, par un huissier de justice. Il faut toutefois signaler que durant ces derniers mois, des initiatives ont été entreprises pour régler définitivement ce dossier. Après aboutissement de cette procédure, nous pourrons enfin faire approuver le Règlement général de l'allocation décès ce qui nous permettra de servir la même allocation à tous nos affiliés, quelque soit leur revenu, se conformant ainsi au principe d'égalité quant aux prestations servies à tous les adhérents. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui puisque nous continuons à appliquer l'ancien Règlement de la CP qui fixe le montant de cette allocation par l'application d'un taux, suivant le cas, sur le brut annuel de l'affilié décédé.

b- En ce qui concerne l'édition du guide de la MPSC, nous avons jugé qu'il n'était plus nécessaire d'engager une dépense d'au moins de 200.000.00 DH alors que notre site WEB permet à tout un chacun de télécharger ou d'imprimer tous les documents qui régissent notre mutuelle.

c- Quant à l'opération de l'envoi des avis de mandats aux affiliés, elle a été systématique une seule fois au courant de l'année 2005. Toutefois, il ne faut pas oublier que des dizaines d'affiliés sont renseignés chaque jour sur la situation de leurs dossiers de maladie.

d- Enfin pour la création d'un Site web, nous avons avancé qu'il serait opérationnel à partir du mois d'avril 2005, mais malheureusement nous n'avons pas pu respecter cette date à cause des différentes mises au point et améliorations qui ont été apportées à la nouvelle application informatique, tout au long de l'année 2005.

Maintenant, c'est chose faite, notre Site [WEB \(www.mpsc.ma\)](http://www.mpsc.ma) qui confirme notre souci de transparence et qui constitue une première au Maroc, a vu le jour depuis le 07/03/2006.

Malgré qu'il est encore en construction, il permet déjà à nos affiliés de consulter en ligne et en temps réel, le détail de leurs dossiers de maladie, la liste des établissements conventionnés par spécialité et par ville, la liste des médecins par spécialité et par ville, le téléchargement de divers documents (Règlements Intérieurs, Statuts, le tableau de calcul des cotisations, la feuille individuelle de soins, les formulaires de demande d'avance et d'adhésion....), une rubrique presse.....

Par ailleurs, je tiens à vous informer qu'une étude est en cours de finition pour la délivrance de prises en charge par internet. Ce nouveau service qui sera offert bientôt à nos affiliés permettra également à notre Mutuelle de faire des économies sur le Fax et consommables...

Il y a lieu, de reconnaître aussi, qu'au courant de l'exercice écoulé, nous avons enregistré un retard en ce qui concerne le remboursement des frais engagés pour les dossiers individuels de soins. Lequel retard, est dû principalement au fait que nous traitons en priorité les dossiers des affiliés atteints d'une maladie de longue durée, qui dépassent actuellement les 6.000 cas. Il faut savoir aussi que nous recevons jusqu'à **500 dossiers** par jour (dont la majorité sont ALD) et que nous traitons en moyenne 8000 dossiers par mois, dont **6000 sont mandatés et 2000 rejetés pour divers motifs.**

Cependant, durant ces derniers mois un effort particulier a été fourni pour absorber ce retard, et aujourd'hui, je peux vous affirmer que les dossiers du mois d'avril sont actuellement en cours de traitement.

Il faut relever également que, quand le cheminot (actif ou retraité) fait des reproches à sa Mutuelle, c'est dans la majorité des cas, au sujet des dossiers individuels. On oublie que la pratique du « tiers payant » que nous avons développer et améliorer depuis la création de notre Mutuelle constitue une grande avancée dans le domaine de la couverture médicale, puisqu'elle permet à tout un chacun de se faire soigner dans les meilleurs établissements de santé de notre pays ou à l'étranger, avec considération sans avoir à payer quoi que ce soit au préalable, et ceci grâce au sérieux et à la réputation de notre Caisse qui n'a jamais manqué à ses engagements envers ses partenaires.

C'est pourquoi je tiens à vous informer que les conventions que nous avons conclu à ce jour avec les partenaires de santé, sont au nombre de **403**, dont plus de 120 ont été signées depuis 2001. Elles concernent :

- **104 laboratoires d'Analyses Médicaux,**
- **62 Hôpitaux publics (CHU et SIGMA),**
- **68 Cliniques,**
- **13 Polycliniques de la CNSS,**
- **19 centres de Cardiologie,**
- **47 Cabinets de Radiologie,**
- **04 Centres d'Oncologie,**
- **44 Centres de Dialyse,**
- **05 Cabinets Dentaires (dont 2 appartiennent à notre Mutuelle),**
- **02 Orthodontistes,**
- **05 Kinésithérapeutes,**
- **08 Centres de Lithotripsie,**
- **02 Laboratoires en Pharmacie (Roche et Novopharma),**
- **04 Opticiens,**
- **14 Centres d'Ophthalmologie...**

C'est ce secteur du Tiers Payant, qui traite le grand risque, qui doit retenir toute notre attention pour le sauvegarder à tout prix et l'améliorer, tout en restant vigilant pour limiter les abus qui lui sont inhérents.

2 - Principales améliorations introduites en 2005

Madame, Messieurs

Au courant de l'exercice 2005, nous avons enfin terminé la mise en place de la nouvelle application informatique, que nous avons commencé depuis Août 2003, qui constitue une révolution dans le domaine de la mutualité et dont les principaux avantages sont :

- le suivi rigoureux et en temps réel des dépenses santé par affilié et par bénéficiaire
- le suivi des dépenses par classe thérapeutique
- le contrôle des traitements médicamenteux (dépassement des quantités prescrites)
- le contrôle des traitements médicamenteux par type de pathologie
- le suivi de l'état de certain malade (exemple le suivi du taux d'hémoglobine qui déclenche les bons de commande des médicaments antianémiques)
- le transfert des factures de nos cabinets dentaires, sous format fichier (via Internet ou par diskette...)
- le suivi des fraudes sur les prestations de la Mutuelle
- l'alimentation de notre site WEB par diverses informations.
- Et divers tableaux de bord de gestion

Nous continuons à étendre la pratique du Tiers Payant à travers toutes les villes desservies par le rail, chaque fois qu'un nouvel établissement de santé ouvre ces portes.

C'est ainsi que nous avons conclu, depuis notre dernière réunion, 21 nouvelles conventions avec divers prestataires de soins qui comprennent des cliniques, des laboratoires, et des centres de cardiologie, de dialyse et d'ophtalmologie.

Nous avons également réussi à conclure des conventions aux prix préférentiels, avec les laboratoires ROCHE et NOVOPHARMA, pour la livraison directe de certains médicaments trop onéreux, tels que RECORMON, EPOTIN et PEGASYS, aux Etablissements de traitement de nos malades. Ceci les dispense de se déplacer à Casablanca, comme par le passé, pour l'achat de ces médicaments et allège en même temps notre trésorerie puisque le paiement des factures de ces Laboratoires n'intervient que 60 jours après leur réception.

Conscient de l'effet de ces pathologies lourdes sur le moral de nos affiliés malades, nous nous efforçons de leur rendre supportable, le poids de la maladie en leurs réservant un bon accueil, en les conseillant au mieux et en les aidant quand ils ont des démarches à entreprendre.

Avant de vous présenter les grandes lignes des comptes de l'exercice 2004, je tiens à vous informer que certains de nos affiliés nous ont fait la remarque au sujet du retard que nous avons accusé pour l'approbation de ces comptes.

Je rassure ces militants, et ceux parmi vous qui ont soulevé le même problème, que ce retard s'explique principalement par la mise en place de la nouvelle application informatique qui a nécessité plus de temps que prévu, du fait des nombreuses améliorations apportées à cette dernière dès sa mise en exploitation. Afin de disposer d'un outil performant qui facilite la tâche à notre personnel et qui présente un maximum de verrous à même de limiter au strict minimum les abus et fraudes.

Ce travail étant achevé, nous ferons en sorte pour que les comptes de l'exercice 2005 soient approuvés avant fin septembre 2006. Car il ne faut pas perdre de vue que juste après il faudrait préparer l'élection des membres de la nouvelle Assemblée Générale, qui doit intervenir au courant de l'année 2007. Une correspondance sera adressée à la Direction Générale ONCF, le moment opportun, pour la préparation de la logistique des ces élections, conformément au protocole d'accord qu'elle a signé avec la MPSC le 22/10/2002.

3- AUDIT ET APPROBATION DES COMPTES 2004

L'Audit des comptes de notre Mutuelle a été confié au cabinet AUDIT CONSEIL FORMATION (ACF) pour la deuxième année consécutive, suite à l'Appel d'Offres que nous avons lancé en 2005. A la fin de sa mission, étalée sur une période de quatre semaines, le cabinet ACF a certifié les comptes MPSC de l'exercice 2004, après examen de tous les comptes comptables et financiers de la Mutuelle.

Toutefois ce dernier a émis certaines recommandations qui seront prises en considération par la direction de notre Mutuelle.

Le rapport financier qui sera exposé par la suite par Monsieur le Trésorier, donnera plus de détails sur ce rapport, qui est en votre possession, et plus particulièrement sur les points soulevés par le Commissaire aux comptes ACF, sur les états de synthèse.

A la lecture des comptes produits et charge de notre Mutuelle , il ressort que l'exercice 2004 s'est soldé par un déficit comptable net de 240 millions de

centimes environ, contre 552 millions de centimes en 2003. Cette économie sur perte de l'ordre de 53% entre ces deux exercices est due principalement à l'amélioration du résultat d'exploitation suite à l'augmentation des cotisations des affiliés de l'ordre de 8% et aussi grâce à la rationalisation des dépenses.

Le déficit enregistré s'explique, en grande partie, par la comptabilisation des provisions pour sinistre (dossier individuels et tiers payant) qui se chiffrent à plus de 18 millions de DH.

Par ailleurs, il est à signaler que les prestations réglées par notre Mutuelle dépassent les cotisations de nos affiliés et ce depuis l'exercice 2002.

En 2004, ces prestations se chiffrent à 57 Millions de Dirhams, tandis que les cotisations atteignent à peine 55 Millions de Dirhams.

En effet, la cotisation moyenne par affilié et par an n'est que de 2688 Dh, alors que la prestation moyenne annuelle par affilié quant à elle s'élève à 2827 DH.

Cette situation est devenue structurelle à cause des facteurs suivants :

- La tarification des actes médicaux et des médicaments innovants qui ne cessent d'augmenter.
- Le coût très élevé des nouveaux médicaments tels que : TAXOTERE / TAXOL et MABTHERA, utilisés dans la chimiothérapie : Rien que dans un espace de deux ans (fin 2003 à fin 2005) ces deux produits ont accusé un chiffre d'affaires de plus 2 Millions de Dirhams.
- Le coût de la pharmacie qui ne cesse d'augmenter. En 2004 les médicaments ont généré une dépense de plus de 2 Milliards de centimes (soit 39 % de la dépense globale) contre 38% en 2003 (Un Milliard Neuf cent Millions de Centimes).
- Le vieillissement de la population couverte (plus de 5100 affiliés dépassent les 65 ans)
- L'augmentation du nombre des retraités et la régression de celui des actifs à cause de la faiblesse des recrutements. (Sur 19 213 affiliés, on dénombre 8595 actifs et 10.618 retraités (dont plus de 3500 veuves)
- Le nombre croissant de bénéficiaires atteint d'affections de longue durée. Actuellement on recense plus de 6.000 cas, dont plus de 2615 diabétiques, 1470 hypertendus, 70 dialysés, 135 cancéreux, 225 cardiaque, 71 cas d'épilepsie et plus de 10 personnes atteintes de l'Hépatite virale sous traitementetc

- Les abus de certains affiliés et de certains prestataires de soins, malgré les efforts considérables qui ont été entrepris pour limiter les fraudes. Je me permets d'avancer quelques chiffres pour illustrer ce qui précède. Depuis avril 2005 (date du lancement de la nouvelle application informatique) la mutuelle a recensé :
 - a- 36 cas de dossiers avec Enchantions Gratuits (Valeur globale : 19 287.00 Dh),
 - b- 279 cas de dossier avec médicament Périmés (Valeur globale : 145 323.00 Dh)
 - c- 461 cas dossiers avec quantité de médicaments en trop (Valeur globale 390 307.00 DH).

L'effort entrepris dans ce domaine, a permis de réduire le nombre de dossiers de maladie adressés à la Mutuelle qui est passé de 75784 en 2004 à 74963 en 2005

- A titre d'exemple, rien que pour la cancérologie, le chiffre d'affaire réalisé par les trois centres spécialisés (Centre Al Azhar à Rabat, Alkindy et le Littoral à Casablanca) conventionnés avec notre mutuelle depuis septembre 2003 (date de signature des conventions) à fin Mai 2006, s'élève à plus de 15,5 Millions de Dirhams. La Pharmacie prescrite dans le cadre de la chimiothérapie s'accapare à elle seule 12 Millions de Dirhams. Vu cette situation, la Direction de la Mutuelle en concertation avec notre médecin conseil a conclu un accord avec un Professeur Oncologue de l'Institut National d'Oncologie Sidi Mohamed Ben Abdellah à Rabat, dans le but d'examiner et d'approuver les protocoles prescrits en chimiothérapie, à l'instar de ce que nous avons déjà instauré pour les hépatites virales, avec un autre Professeur en gastrologie, de CHU Ibn Sina à Rabat.
- Un autre facteur vient de s'ajouter à cette liste ; il s'agit du départ volontaire initié par l'ONCF, qui a concerné 550 cheminots. Cette action aura sans aucun doute des répercussions négatives sur l'avenir de notre Mutuelle. Dès que nous serons en possession de la liste des bénéficiaires de cette retraite anticipée, le montant du manque à gagner sera chiffré et communiqué à la Direction Générale de l'ONCF pour qu'elle l'intègre, éventuellement, à l'enveloppe budgétaire allouée à cette opération.

A propos de la gestion de nos ressources humaines, je porte à votre connaissance que suite aux départs volontaires de certains de nos collaborateurs et à certaines mutations, les dispositions ci-dessous ont été appliquées après avoir reçu l'approbation de notre Conseil d'administration :

- **Pour les 09 Collaborateurs qui ont bénéficié du départ volontaire (dont la masse salariale mensuelle s'élève à plus de 52 000 DH), il a été décidé de les remplacer en faisant appel aux services de l'ANAPEC, en vue de bénéficier des avantages offerts par la loi dans ce domaine, et ce après concertation avec l'ONCF.**
- **En ce qui concerne ceux qui ont exprimé leur désir d'être mutés (un cadre et un agent administratif), et qui ne seront pas remplacés, leurs salaires brut annuel qui s'élèvent à plus de 170 000 DH, servira à alléger les charges d'exploitation de la Mutuelle en couvrant certaines dépenses telles que : les indemnités du Directeur de la Mutuelle, des chefs de section et du médecin conseil, les frais de ménage et de chaouch ainsi que ceux relatifs aux fournitures de bureau, matériel informatique, téléphone et fax ...**

4- PERSPECTIVES D'AVENIR

La situation critique que traverse notre Mutuelle, malgré les efforts déployés à ce jour :

- en limitant au strict minimum les frais de gestion, qui ne dépassent pas les 3.5% de la dépense globale,
- en renforçant les contrôles à tous les niveaux et en gérant au mieux notre portefeuille,

exige de nous de prendre certaines mesures susceptibles de résorber les déficits enregistrés pour ne pas puiser sur les fonds de réserves qui sont actuellement de 36 890 000 Dirhams, alors qu'ils se chiffraient en 2002 à 40 millions de DH.

Afin d'éviter que cette situation n'empire, il nous appartient tous, aujourd'hui, de prendre certaines décisions qui doivent nous permettre d'assurer l'équilibre financier de notre caisse.

Parmi ces mesures, que je soumets à votre appréciation, je citerai :

- 1- La mise à niveau de la cotisation patronale de façon à ce qu'elle soit égale au moins à la cotisation ouvrière, pour les actifs et les retraités, et ce conformément aux dispositions de la loi 65-00 portant statut de l'Assurance Maladie Obligatoire.
- 2- L'intervention auprès de la Direction Générale ONCF en vue de combler le manque à gagner suite aux départs volontaires déjà cités.

- 3- Décider, le moment venu, des dispositions à prendre au vu des résultats de l'étude actuarielle lancée par nos soins.

5- TIERS SORTANT

Le retard que nous avons accusé pour la tenue de notre présente Assemblée Générale Ordinaire, pour les raisons que j'ai cité plus haut, constitue une entorse à l'article 16 du statut de notre Mutuelle, qui prévoit l'élection du tiers sortant tous les deux ans.

Le Conseil d'administration, lors de sa dernière réunion, a décidé de soumettre à votre approbation, exceptionnellement, le maintien de l'équipe dirigeante actuelle étant donné que seuls quelques mois nous séparent de l'élection des nouveaux membres de l'Assemblée Générale.

Madame, Messieurs,

Avant de passer la parole à Monsieur le trésorier de notre mutuelle, pour nous présenter le Rapport Financier de l'exercice 2004, je tiens à féliciter, au nom des membres du Conseil d'administration et en mon nom personnel, Monsieur ZOUBIR Directeur de notre Mutuelle et à rendre hommage à l'ensemble de son équipe, qui ne cessent de déployer des efforts pour le bien de la MPSC et de ses adhérents.

Merci de votre attention